

A.F.I
Société par actions simplifiée
au capital de 382 000 Euros
Siège social : 15, rue Daru, 75008 PARIS

453 845 125 RCS PARIS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 690.473,91 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	690.473,91 Euros
Auquel s'ajoutent les autres réserves antérieures	1.202.240,18 Euros

Pour former un bénéfice distribuable	1.892.714,09 Euros
A titre de dividendes	268.000,00 Euros
Soit 1.072,00 Euros par action	

Le solde	1.624.714,09 Euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 1.624.714,09 Euros.

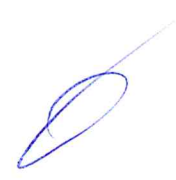
Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 268.000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.



L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
31/12/2025	178.000,00 €	178 000,00 €	0,00 €
31/12/2024	165.000,00 €	165.000,00 €	0,00 €
31/12/2023	100.000,00 €	100.000,00 €	0,00 €

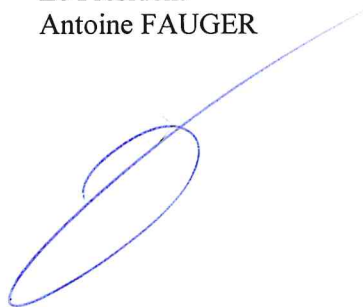
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Antoine FAUGER





Experts comptables
Commissaires aux comptes

EXPERTISE, CONSEIL, AUDIT

SAS AFI

15 rue Daru
75008 PARIS

Exercice

du 01/01/2025 au 31/12/2025



GROUPEMENT
D'EXPERTS-COMPTABLES
INDÉPENDANTS

DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL

7 rue Andrei Sakharov
76130 Mont Saint Aignan
Tél : 02.35.61.45.00
mail : decmsa@groupe-dec.fr
www.groupe-dec.fr

Désignation de l'entreprise : SAS AFI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 15 rue Daru		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 4 5 3 8 4 5 1 2 5 0 0 0 4 7		Néant ☐ *	
		Exercice N, clos le, 31122025	
		N-1 31122024	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial		AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)		AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	
Participations		CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	
Stocks :		Créances :	

②

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SAS AFI			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 382 000)	DA	382 000	382 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	38 200	38 200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG	1 202 240	1 248 413
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	690 474	221 827
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	2 312 914
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	164 513	212 249
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	63 597	61 099
	Dettes fiscales et sociales	DY	87 970	56 962
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	225 500	54 000
	Autres dettes	EA	14 400	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	555 980	384 311
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED	1 186	2 913
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 870 080	2 277 664
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	555 980	384 311
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AFI						Néant ☐		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	427 544	FH		FI	427 544	
		FJ	427 544	FK		FL	427 544	
	Chiffres d'affaires nets *						412 747	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	5 651	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
Autres produits (1) (11)					FQ			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	433 196	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	106 396	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 223	
	Salaires et traitements *					FY	115 553	
	Cotisations sociales (10)					FZ	41 207	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (14)} \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	2 346
							GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
	Autres charges (12)					GE	50	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	271 775
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	161 421	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	582 706	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	837	
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	37 246	
	Total des produits financiers (V)						GP	620 790
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 943	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	32 568	
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	38 511
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	582 279	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	743 700	
							261 007	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SAS AFI		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	80 565
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	355
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(355)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	52 871
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 053 985
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	363 511
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	690 474
RENVOS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13)	A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles dont cotisations facultatives Madelin dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
		A10	
		A11	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2°, al.3)	HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		355	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Etats financiers au 31/12/2025

----- **ANNEXE** -----

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 870 080** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 053 985** euros et un total **charges** de **363 511** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **690 474** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'application du règlement n°2022-06 du 4/11/2022 à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2025 redéfinissant le résultat exceptionnel et supprimant les transferts de charges implique les conséquences suivantes sur la présentation des comptes :

Nature du compte	Avant ANC 2022-06	Après ANC 2022-06	Conséquence comptable
Transferts de charges (791 – 796 – 797)	Utilisation pour neutraliser certaines charges	Comptes 79 éliminés	Comptabilisation directe en charges ou produits
VNC d'éléments cédés (675)	Classée en résultat exceptionnel	Reclassée en résultat courant	Impact sur performance (EBITDA, ratios)
Produits de cession (775)	Classés en résultat exceptionnel	Reclassés en résultat courant	Impact sur résultat opérationnel
Pénalités (6712 / 7712)	Souvent classées en exceptionnel	Reclassées en résultat courant	Cohérence accrue du résultat
Subventions virées au résultat (777)	Présentation parfois en exceptionnel	Toujours en résultat courant	Maintien du compte mais reclassé en courant (741)

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n° 2014-03

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dans sa version consolidée au 1er janvier 2026, tel que modifié par le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, et à jour des règlements complémentaires applicables à la date d'établissement des comptes.

Dérogations

Néant.

Informations générales complémentaires

Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Mobilier	Linéaire	4 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La détermination de la valeur d'utilité intègre les résultats et les capitaux propres de la filiale, et, le cas échéant, de ses propres filiales, les perspectives de rentabilité future et l'importance de la filiale.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement n'ont pas été intégrés.

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	18 052,11					18 052,11
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 536,37					5 536,37
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 588,48					23 588,48
FINANCIERES	Participations	181 167,00		91 160,00		91 910,00	180 417,00
	Créances rattachées à des participations	506 585,82		372 774,12		360 300,00	519 059,94
	Autres titres immobilisés	827 300,00		406 918,74		4 133,47	1 230 085,27
	Prêts et autres immobilisations financières	190 373,80		15 000,00		46 818,18	158 555,62
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 705 426,62		885 852,86		503 161,65	2 088 117,83
TOTAL		1 729 015,10		885 852,86		503 161,65	2 111 706,31

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		2 038,01	2 346,13		4 384,14
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier		5 536,37			5 536,37
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 574,38	2 346,13		9 920,51
TOTAL			7 574,38	2 346,13		9 920,51

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	5 651,00		5 651,00	
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	5 651,00		5 651,00	
TOTAL GENERAL		5 651,00		5 651,00	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				5 651,00	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	519 059,94		519 059,94
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	158 555,62	154 244,62	4 311,00
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	219 059,39	219 059,39	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 806,89	9 806,89	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	369 169,13	369 169,13	
	Débiteurs divers	30 000,00	30 000,00	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		1 305 650,97	782 280,03	523 370,94
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	112 590,58	112 590,58		
	Fournisseurs et comptes rattachés	63 596,82	63 596,82		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 689,50	10 689,50		
	Impôts sur les bénéfices	23 288,00	23 288,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	51 358,66	51 358,66		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 634,32	2 634,32		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	225 500,00	225 500,00		
	Groupe et associés	51 922,19	51 922,19		
	Autres dettes	14 400,00	14 400,00		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		555 980,07	555 980,07		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

--

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		142 241
Créances rattachées à des participations <i>INTERETS COURUS/ CREANCE SEQUO</i>	52 122	52 122
Autres créances clients <i>FAE AVEC TVA</i> <i>FAE AMS SERVICES</i> <i>FAE AMS EUROPEAN</i>	29 036 19 200 40 721	88 957
Autres créances <i>INT CC - C/C AMS SERVICES</i> <i>INTERETS COURUS A RECEVOIR LEMONWAY</i>	837 326	1 163

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		75 509
Emprunts et dettes financières divers <i>AMS EUROPEAN, INTERETS COURUS</i>	<i>964</i>	964
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN. FACT. NON PARVEN.</i>	<i>58 988</i>	58 988
Dettes fiscales et sociales <i>CHARGES A PAYER - TAXE SUR LES SALAIRES</i> <i>CHARGES A PAYER TAXE APPRENTIS</i>	<i>1 052</i> <i>104</i>	1 156
Autres dettes <i>AVOIRS A ETABLIR</i>	<i>14 400</i>	14 400

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Néant			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES Néant			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES Néant			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		250,00	1 528,0000	382 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		250,00	1 528,0000	382 000,00

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)

B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en euros

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI SEQUOIA	(146 398,36)	98,00	980,00		466 937,71
SARL AMS SERVICES	245 027,80	80,00	11 250,00		
SAS AMS EUROPEAN	1 037 136,00	75,98	168 187,00		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	1 135 765,44	253,98	180 417,00		466 937,71
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	1 135 765,44	253,98	180 417,00		466 937,71
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI SEQUOIA		97 405,23	(13 543,99)		
SARL AMS SERVICES		650 064,23	136 479,81	112 500,00	
SAS AMS EUROPEAN		15 862 177,62	264 556,87	455 855,48	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		16 609 647,08	387 492,69	568 355,48	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		16 609 647,08	387 492,69	568 355,48	

A.F.I.

Société par actions simplifiée au capital de 382 000 €

Siège social : 15 rue DARU, 75008 PARIS

R.C.S : 453 845 125 PARIS

Audit Conseil Expertise-Comptable

Ensemble pour accompagner votre développement



Groupe Laviale
Audit Conseil Expertise-comptable

A.F.I.

SAS au capital de 382 000 €

Siège social : 15 rue DARU, 75008 PARIS

R.C.S : 453 845 125 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

GROUPE LAVIALE

Siège social : 2 VILLA DE LOURCINE, 75014 PARIS

Membre de la Compagnie Régionale de **PARIS**



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Associés de la SAS A.F.I.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée A.F.I. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

16 /24, rue deCabanis
Adresse postale : 2, Villa de Lourcine
75014 Paris
Tél. 01 70 36 96 96 - Fax 01 70 36 96 97
michel.deudon@laviale.com

2, rue Jean Mermoz - 91080 Courcouronnes
B.P. 80181 - 91006 Evry Cedex
Tél. 01 70 36 96 80 - Fax 01 70 36 96 81
eric.messina@laviale.com
jean-pierre.moisset@laviale.com

1, quai George V
B.P. 125 - 76051 Le Havre Cedex
Tél. 01 70 36 96 60 - Fax 01 70 36 96 61
cecile.laviale@laviale.com
eric.rollin@laviale.com

Services administratifs : 10, route du Baillage - 76560 Bénéville - Tél. 01 70 36 96 50 - Fax 01 70 36 96 51
cecile.laviale@laviale.com - francoise.laviale@laviale.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris-Ile-de-France et de Rouen-Normandie
Société de Commissaires aux Comptes membres de la Compagnie Régionale de Paris et de Rouen
SARL au capital de 2 798 130 € - RCS Paris 393 533 849 - TVA : FR09 393 533 849

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne, les règles et méthodes comptables liés au chiffre d'affaires et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 25 juin 2026.
Le Commissaire aux comptes.

GROUPE LAVIALE

Eric ROLLIN

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	23 588,48	9 920,51	13 667,97	16 014,10
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	180 417,00		180 417,00	181 167,00
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations	519 059,94		519 059,94	506 585,82
	Autres titres immobilisés	1 230 085,27		1 230 085,27	821 649,00
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	158 555,62		158 555,62	190 373,80
	Total de l'actif immobilisé (III)	2 111 706,31	9 920,51	2 101 785,80	1 715 789,72
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	219 059,39		219 059,39	222 466,85
	Autres créances	408 976,02		408 976,02	190 915,26
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				1 582,00
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	140 259,25		140 259,25	146 910,07
	Total de l'actif circulant (IV)	768 294,66		768 294,66	561 874,18
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		2 880 000,97	9 920,51	2 870 080,46	2 277 663,90

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

154 244,62

186 062,80

(2) dont créances à moins d'un an

782 280,03

599 444,91

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 382 000,00)	382 000,00	382 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	38 200,00	38 200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 202 240,18	1 248 413,44
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	690 473,91	221 826,74
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	2 312 914,09	1 890 440,18
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	164 512,77	212 249,45
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 596,82	61 099,45
	Dettes fiscales et sociales	87 970,48	56 961,68
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	225 500,00	54 000,00
	Autres dettes	14 400,00	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	555 980,07	384 310,58
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	1 186,30	2 913,14
	TOTAL PASSIF	2 870 080,46	2 277 663,90
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	690 473,91	221 826,74
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	555 980,07	384 310,58
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros				31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	427 544,34		427 544,34	412 747,19
	Montant net du chiffre d'affaires	427 544,34		427 544,34	412 747,19
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			5 651,00	12 260,29
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			0,36	580,48
Total des produits d'exploitation			433 195,70	425 587,96	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			106 395,52	133 894,82
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 223,06	9 178,57
	Salaires			115 552,85	115 484,76
	Cotisations sociales			41 207,33	47 285,24
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 346,13	1 899,16
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				5 651,00
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			50,03	233,09
Total des charges d'exploitation			271 774,92	313 626,64	
RES ULTAT D'EXPLOITATION			161 420,78	111 961,32	
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		161 420,78	111 961,32
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		162 538,56
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	582 706,49	
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	836,88	684,00
	Reprises sur dépréciations et provisions		1 388,56
	Différences positives de change		2 217,40
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières	37 246,18	
Total des produits financiers		620 789,55	166 828,52
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	5 942,63	7 294,84
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	32 568,18	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		10 488,43
Total des charges financières		38 510,81	17 783,27
RESULTAT FINANCIER		582 278,74	149 045,25
RESULTAT COURANT avant impôts		743 699,52	261 006,57
	Produits exceptionnels		80 565,37
	Charges exceptionnelles	354,61	80 301,20
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(354,61)	264,17
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		52 871,00	39 444,00
Total des produits		1 053 985,25	672 981,85
Total des charges		363 511,34	451 155,11
RESULTAT DE L'EXERCICE		690 473,91	221 826,74
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Etats financiers au 31/12/2025

----- **ANNEXE** -----

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 870 080** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 053 985** euros et un total **charges** de **363 511** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **690 474** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'application du règlement n°2022-06 du 4/11/2022 à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2025 redéfinissant le résultat exceptionnel et supprimant les transferts de charges implique les conséquences suivantes sur la présentation des comptes :

Nature du compte	Avant ANC 2022-06	Après ANC 2022-06	Conséquence comptable
Transferts de charges (791 – 796 – 797)	Utilisation pour neutraliser certaines charges	Comptes 79 éliminés	Comptabilisation directe en charges ou produits
VNC d'éléments cédés (675)	Classée en résultat exceptionnel	Reclassée en résultat courant	Impact sur performance (EBITDA, ratios)
Produits de cession (775)	Classés en résultat exceptionnel	Reclassés en résultat courant	Impact sur résultat opérationnel
Pénalités (6712 / 7712)	Souvent classées en exceptionnel	Reclassées en résultat courant	Cohérence accrue du résultat
Subventions virées au résultat (777)	Présentation parfois en exceptionnel	Toujours en résultat courant	Maintien du compte mais reclassé en courant (741)

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n° 2014-03

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dans sa version consolidée au 1er janvier 2026, tel que modifié par le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, et à jour des règlements complémentaires applicables à la date d'établissement des comptes.

Dérogations

Néant.

Informations générales complémentaires

Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Mobilier	Linéaire	4 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La détermination de la valeur d'utilité intègre les résultats et les capitaux propres de la filiale, et, le cas échéant, de ses propres filiales, les perspectives de rentabilité future et l'importance de la filiale.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement n'ont pas été intégrés.

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	18 052,11					18 052,11
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 536,37					5 536,37
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 588,48					23 588,48
FINANCIERES	Participations	181 167,00		91 160,00		91 910,00	180 417,00
	Créances rattachées à des participations	506 585,82		372 774,12		360 300,00	519 059,94
	Autres titres immobilisés	827 300,00		406 918,74		4 133,47	1 230 085,27
	Prêts et autres immobilisations financières	190 373,80		15 000,00		46 818,18	158 555,62
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 705 426,62		885 852,86		503 161,65	2 088 117,83
TOTAL		1 729 015,10		885 852,86		503 161,65	2 111 706,31

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		2 038,01	2 346,13		4 384,14
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier		5 536,37			5 536,37
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 574,38	2 346,13		9 920,51
TOTAL			7 574,38	2 346,13		9 920,51

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	5 651,00		5 651,00	
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	5 651,00		5 651,00	
	TOTAL GENERAL	5 651,00		5 651,00	
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			5 651,00	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	519 059,94		519 059,94
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	158 555,62	154 244,62	4 311,00
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	219 059,39	219 059,39	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 806,89	9 806,89	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	369 169,13	369 169,13	
	Débiteurs divers	30 000,00	30 000,00	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	1 305 650,97	782 280,03	523 370,94
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	112 590,58	112 590,58		
	Fournisseurs et comptes rattachés	63 596,82	63 596,82		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 689,50	10 689,50		
	Impôts sur les bénéfices	23 288,00	23 288,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	51 358,66	51 358,66		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 634,32	2 634,32		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	225 500,00	225 500,00		
	Groupe et associés	51 922,19	51 922,19		
	Autres dettes	14 400,00	14 400,00		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	555 980,07	555 980,07		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		142 241
Créances rattachées à des participations <i>INTERETS COURUS/ CREANCE SEQUO</i>	52 122	52 122
Autres créances clients <i>F AE AVEC TVA</i> <i>F AE AMS SERVICES</i> <i>F AE AMS EUROPEAN</i>	29 036 19 200 40 721	88 957
Autres créances <i>INT CC - C/C AMS SERVICES</i> <i>INTERETS COURUS A RECEVOIR LEMONWAY</i>	837 326	1 163

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		75 509
Emprunts et dettes financières divers <i>AMS EUROPEAN, INTERETS COURUS</i>	964	964
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN. FACT. NON PARVEN.</i>	58 988	58 988
Dettes fiscales et sociales <i>CHARGES A PAYER - TAXE SUR LES SALAIRES</i> <i>CHARGES A PAYER TAXE APPRENTIS</i>	1 052 104	1 156
Autres dettes <i>AVOIRS A ETABLIR</i>	14 400	14 400

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Néant			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES Néant			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES Néant			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		250,00	1 528,0000	382 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		250,00	1 528,0000	382 000,00

Filiales et participations

1/1

A. Filiales (plus de 50%)

B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en euros

31/12/2025

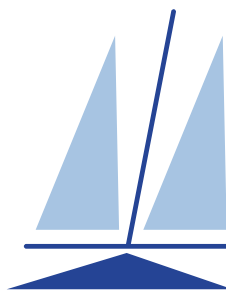
	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI SEQUOIA	(146 398,36)	98,00	980,00		466 937,71
SARL AMS SERVICES	245 027,80	80,00	11 250,00		
SAS AMS EUROPEAN	1 037 136,00	75,98	168 187,00		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	1 135 765,44	253,98	180 417,00		466 937,71
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	1 135 765,44	253,98	180 417,00		466 937,71
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
SCI SEQUOIA		97 405,23	(13 543,99)		
SARL AMS SERVICES		650 064,23	136 479,81	112 500,00	
SAS AMS EUROPEAN		15 862 177,62	264 556,87	455 855,48	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		16 609 647,08	387 492,69	568 355,48	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		16 609 647,08	387 492,69	568 355,48	

16/24, rue de Cabanis
Adresse postale : 2, Villa de Lourcine - 75014 Paris
Tél. 01 70 36 96 96
michel.deudon@laviale.com
maud.laviale@laviale.com

2, rue Jean Mermoz
BP 80181 - 91006 Evry Cedex
Tél. 01 70 36 96 80
eric.messina@laviale.com
jean-pierre.moisset@laviale.com

1, quai George V - BP 125
76051 Le Havre Cedex
Tél. 01 70 36 96 60
cecile.laviale@laviale.com
eric.rollin@laviale.com

laviale.com



Groupe Laviale

Audit Conseil Expertise-comptable

Adhérent



Membre

